

**Ministry of Education
Early Years and Child Care
Division**

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance et
de la garde d'enfants**

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2



**NOTE DE SERVICE -
DESTINATAIRES :**

Directrices générales et directeurs généraux de
l'administration, GSMR et CADSS
Administratrices générales, administrateurs généraux et
commissaires, GSMR et CADSS

Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS

EXPÉDITEUR :

Jeff Butler
Directeur
Direction des politiques pour la petite enfance et la garde
d'enfants

DATE :

22 août 2017

OBJET :

Plans de système de services pour la garde d'enfants et la
petite enfance de l'Ontario

Le ministère reconnaît le rôle essentiel des gestionnaires de système de services dans la planification, la gestion et le financement des programmes et services locaux pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Comme vous le savez, la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* exige que les gestionnaires de système de services établissent dans leur région un plan de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance (plan de système de services), qui traite des questions d'intérêt provincial énoncés dans la *Loi*. Les plans de système de services offriront dans l'ensemble de la province la possibilité d'analyser les impacts des programmes et des services, de déterminer les progrès et les lacunes dans les services, et de promouvoir le processus décisionnel fondé sur des données probantes afin de continuer à soutenir les gestionnaires de système de services et le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance.

Les règlements en vertu de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* indiquent clairement la procédure et le contenu des plans de système de services et les tâches des gestionnaires de système de services. Ces règlements exigent que les gestionnaires de système de services mettent à jour leurs plans au moins tous les cinq ans et consultent les programmes pour l'enfance et la famille relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans.

Vous trouverez ci-jointe la ressource relative au plan de système de services pour la garde d'enfants et la petite enfance de l'Ontario. Ce document a été conçu pour offrir de l'orientation et des renseignements pratiques aux gestionnaires de système de services durant l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de leur plan de système de services. Les gestionnaires de système de services ont participé à la création de ce document en offrant des commentaires, et je tiens à remercier au nom du ministère les gestionnaires des services municipaux regroupés et les conseils d'administration de district des services sociaux pour cette contribution.

On s'attend de la part des gestionnaires de système de services et on les encourage à inclure dans leur plan de système de services, les éléments clés présentés par le **document ressource**, afin de s'assurer que les plans répondent aux besoins communautaires, reflètent la participation de tous les partenaires communautaires concernés, permettent l'établissement de priorités et d'objectifs stratégiques, et précisent les étapes de la mise en œuvre.

Le ministère reconnaît que bon nombre de gestionnaires de système de services ont déjà un plan de système de services, et l'exploitent à une étape donnée. Le ministère reconnaît également que la mise à jour et la révision des plans prendront du temps si l'on veut que ces derniers répondent aux exigences réglementaires. En conséquence, on s'attend à ce que les plans de système de services existants ou révisés soient soumis au ministère d'ici le 30 juin 2019. Le ministère examinera les plans de système de services lorsqu'ils seront soumis d'ici la date précitée, et travaillera avec les gestionnaires de système de services dans le but de déterminer les documents clés et les exigences pour la présentation de rapports dans le futur. Aucune nouvelle exigence relative à la présentation de rapports ne sera mise en œuvre présentement en ce qui concerne ces plans.

L'information dans le document ressource a pour but d'offrir une orientation et des renseignements pratiques aux gestionnaires de système de services. Si vous avez besoin d'aide pour interpréter la législation et connaître son application potentielle dans des circonstances précises, veuillez communiquer avec votre conseiller juridique.

Les gestionnaires de système de services peuvent aussi adresser les demandes d'information à leur contact régional à la Direction de l'intégration des programmes et des services.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur un processus continu que le ministère mettra complètement en œuvre cet automne. À partir de septembre 2017, lorsque les gestionnaires de système de services seront informés d'une nouvelle demande de permis dans leur région, ils recevront aussi des instructions pour aviser le ministère du fait que la délivrance du permis permet d'exploiter un service de garde d'enfants-qui respecte le plan local de système de services.

En reconnaissance du rôle essentiel des gestionnaires de système de services dans la garde d'enfants agréée, la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* permet aux gestionnaires de système de services d'offrir des conseils qui seront pris en considération durant le processus de délivrance de permis. Les gestionnaires de système de services peuvent choisir ou non d'offrir des conseils.

Si vous décidez de profiter de cette occasion, le ministère tiendra compte des conseils offerts ainsi que d'autres renseignements disponibles sur la demande, afin de déterminer s'il délivrera ou non un permis pour exploiter un service de garde d'enfants. Pour toute question sur ce processus, je vous invite à communiquer avec le gestionnaire régional de l'assurance de la qualité et de la délivrance des permis des services de garde d'enfants.

Je vous remercie de votre collaboration continue en vue de soutenir les besoins des familles de l'Ontario en matière de services pour la garde d'enfants et la petite enfance.

Sincères salutations,



Jeff Butler, directeur
Direction des politiques pour la petite enfance et la garde d'enfants

c. c. : Julia Danos, directrice, Direction de l'intégration des programmes et des services, ministère de l'Éducation
 Holly Moran, directrice, Direction de l'assurance de la qualité et de la délivrance des permis des services de garde d'enfants, ministère de l'Éducation
 Conseillers en services de garde d'enfants, Direction de l'intégration des programmes et des services, ministère de l'Éducation
 Ontario Municipal Social Services Association (Association des Services sociaux des Municipalités de l'Ontario)